

[francebleu.fr](https://www.francebleu.fr)

Rouen : un professeur de lycée condamné à 4 ans de prison pour avoir entretenu des relations sexuelles avec ses élèves

Marine Corbel, Noah Marchais

4-5 minutes

- [Marine Corbel](#),
- [Noah Marchais](#)

Publié le jeudi 4 décembre 2025 à 22:04

Guillaume Blavette, professeur d'histoire-géographie a été condamné à 4 ans de prison dont un avec sursis ce jeudi 4 décembre par le tribunal de Rouen. Il était accusé d'avoir entretenu des relations sexuelles avec trois de ses élèves entre 2019 et septembre 2025.

Le professeur rouennais a été reconnu coupable d'atteinte sexuelle sur trois de ses anciennes élèves. Guillaume Blavette, qui est aussi un militant de la cause environnementale, a été condamné par le tribunal correctionnel de Rouen ce jeudi 4 décembre à quatre ans de prison dont un ans de sursis probatoire pendant deux ans avec obligation de soins psychologiques. **Les victimes avaient entre 16 et 17 ans** aux moments des faits qui se sont déroulés entre 2019 et cette année. *"C'était à lui de dire non, il a agi comme un prédateur"*, conclut la procureure.

Durant l'audience, les avocats des parties civiles ont décrit la relation d'emprise qu'il avait sur ces lycéennes. *"Elle se sentait dans un état second, elle a servi de poupée sexuelle. Quand elle était en retard, il lui criait dessus, elle vivait pétrifiée, il lui a même fait du chantage au suicide."* Une ancienne élève, aujourd'hui majeure, raconte : *"Quand notre relation a commencé, mes notes sont passées de 9 à 16 sur 20. Il ne regardait plus que le nom, pas la copie. Il avait cet ascendant au niveau académique sur moi."*

Le professeur a interdiction d'exercer avec des mineurs

L'une des victimes décrit une relation sexuelle non consentie. *"J'ai été un objet sexuel"*, dit-elle. Une avocate explique que sa cliente lui servait *"de baby-sitter et de psychologue"*. Car la défense de Guillaume Blavette **repose en partie sa bipolarité**. *"C'est une personnalité extrêmement fragile, son trouble est plus grave que ce qu'on croyait"*, soutien son avocat. A la barre, le professeur a la voix tremblante et il s'excuse à plusieurs reprises. *"Je conçois ma faute et mes torts. Dès le début de la procédure, j'ai commencé à interioriser tout ce que j'avais pu faire de préjudiciable pour le développement affectif des victimes."*

Le professeur écope aussi d'une interdiction d'exercer avec des mineurs à titre définitif et interdiction de rentrer en contact avec les victimes pendant trois ans. À l'issue de l'audience, il a été maintenu en détention.

- [Justice](#)
- [Procès](#)